



Avenant n°2 au Contrat local de santé de Puisaye-Forterre 2019-2023

Entre d'une part,

L'Agence régionale de santé Bourgogne Franche-Comté

Le Diapason, 2, Place des Savoirs, 21035 DIJON cedex

Représentée par son directeur général Monsieur Pierre PRIBILE

Et d'autre part,

La Communauté de Communes de Puisaye-Forterre

4, Rue Colette, 89130 TOUCY

Représentée par son président Monsieur Jean-Philippe SAULNIER ARRIGHI

L'État

Représenté par le Préfet de l'Yonne, Monsieur Pascal JAN

Le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté

Représenté par sa présidente, Madame Marie-Guite DUFAY

Le Conseil départemental de l'Yonne

Représenté par son président, Monsieur Patrick GENDRAUD

Le Conseil départemental de la Nièvre

Représenté par son président, Monsieur Fabien BAZIN

Le Groupement hospitalier de territoire UNYON,

Représenté par son directeur, Madame Agnès CORNILLAUD

La Caisse primaire d'Assurance Maladie de l'Yonne

Représentée par son directeur, Monsieur Gilles BROSSARD

La Mutualité sociale agricole Bourgogne Franche-Comté

Représentée par son directeur, Madame Armelle RUTKOWSKI

L'Education nationale

Représentée par son directeur académique, Monsieur Jean-Baptiste LEPTZ

Vu le Contrat Local de Santé signé le 23 janvier 2019.

Vu la délibération de la CCPF en date du 17 décembre 2018,

Vu la délibération de la CCPF en date du 7 décembre 2020,

Conformément à la possibilité d'avenant précisée dans l'article 6 du contrat local de santé, il est convenu ce qui suit :

Article 1. Le contrat local de santé de Puisaye-Forterre est prorogé jusqu'au 31 12 2024,

Article 2 : La communauté professionnelle territoriale de santé de Puisaye-Forterre est intégrée aux signataires du Contrat local de santé, au regard de sa place dans l'organisation des soins sur le territoire,

Article 3. Les autres dispositions du Contrat local de santé de Puisaye-Forterre restent inchangées.

Fait à Toucy,

Le 30 janvier 2024

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ M. Jean-Jacque COIPLÉ <i>1/0 Y. de la Haye</i> Directeur général	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PUISAYE FORTERRE M. Jean-Philippe SAULNIER ARRIGHI Président	PRÉFECTURE DE L'YONNE M. Pascal JAN Préfet de l'Yonne
CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Mme Marie-Guite DUFAY Présidente	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE M. Patrick GENDRAUD Président	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIEVRE M. Fabien BAZIN Président
GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE UNYON Mme Agnès CORNILLAUT Directrice	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE M. Gilles BROSSARD <i>Par délégation</i> <i>[Signature]</i> Directeur	MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE Mme Armelle RUTKOWSKI Directrice
EDUCATION NATIONALE M Jean-Baptiste LEPETZ Directeur académique		

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 089-200067130-20240305-034_2024-DE

